

**Administration communale  
de SCHAERBEEK  
Service Urbanisme  
Place Colignon, 1  
B – 1030 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 2008/53=227/044  
N/Réf : AVL/KD/SBK-2.205/s.438  
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : SCHAERBEEK. Place de la Reine, 44. Transformations en façade arrière (régularisation).

En réponse à votre lettre du 27 juin 2008, en référence, et reçue le 2 juillet, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 6 août 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

L'immeuble de facture néo-classique est repris dans le périmètre de classement du site formé par l'église royale Sainte-Marie et ses abords (AR du 3/10/83).

La demande vise la régularisation de la construction d'une annexe en façade arrière (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages). Elle prévoit également la construction d'une nouvelle toiture à double versant (avec aménagement d'un grenier) en remplacement d'une toiture plate, la démolition d'un mur en briques existant contre le mitoyen dans la cour arrière, la couverture complète de ladite cour avec rehausse d'un mur mitoyen (et pose d'un couvre-mur) et le changement d'affectation au 1<sup>er</sup> étage (bureau en logement).

***Concernant le remplacement de la toiture plate par une toiture à versant, la CRMS estime que la nouvelle toiture n'aura pas d'impact négatif sur l'église et son environnement et constituera également un meilleur raccord aux immeubles voisins.***

Par contre, elle attire l'attention du maître de l'ouvrage sur la vitrine du rez-de-chaussée qui ne contribue pas à la mise en valeur du site classé. Elle l'invite à profiter d'une prochaine phase de travaux pour la remplacer par une nouvelle devanture dont la composition et les matériaux seront davantage adaptés au contexte de la place de la Reine.

***La CRMS n'émet pas d'objection sur les interventions réalisées en façade arrière.***

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Kreutz); A.A.T.L. – D.U.

G. VANDERHULST  
Président f.f.